

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 16 février 2018

N° 2018-59

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK

Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON

M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU

Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY

Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE

M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU

Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET

M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU

M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

## EXCUSE(S):

Monsieur Fabien ROBERT.

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13 Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05 Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50 M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00 Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15 Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50

M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05 M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45

Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30 Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00 M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10 M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45 M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 16 février 2018	Délibération
Direction générale des Finances et de la commande publique	N° 2018-59
Direction ressources et ingénierie financière	

BEGLES - SA d'HLM ICF Habitat Atlantique - Réhabilitation lourde de 100 logements collectifs locatifs sociaux, sis "Le Dorat 2", 53-55 rue Durcy - Emprunt d'un montant de 4.235.874 euros de type PAM auprès de la CDC - Gararantie - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) ICF Habitat Atlantique a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole pour un emprunt du type Prêt à l'amélioration (PAM) d'un montant de 4.235.874 €. Cet emprunt a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et est destiné à financer la réhabilitation lourde de 100 logements collectifs locatifs, sis, résidence le Dorat 2, 53-55 rue Durcy sur la commune de Bègles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

**VU** la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la caisse des dépôts et consignations,

**VU** le contrat de prêt n° 71973, lignes 5193186 de 4.235.874 € (PAM), ci-annexé, signé le 27/11/2017 par la caisse des dépôts et consignations, préteur, et le 12/12/2017 par la SA d'HLM ICF Habitat Atlantique, emprunteur,

# **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande précitée, formulée par la SA d'HLM ICF Habitat Atlantique s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention

en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017, reçue à la préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération ;

### DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à la société anonyme d'habitations à loyer modéré ICF Habitat Atlantique pour le remboursement du contrat de prêt n° 71973, lignes 5193186 de 4.235.874 € (PAM), joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation lourde de 100 logements collectifs locatifs, sis, résidence le Dorat 2, 53-55 rue Durcy sur la commune de Bègles, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions dudit contrat,

<u>Article 2</u> : d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

<u>Article 3</u>: de s'engager, au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

<u>Article 4</u>: de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

<u>Article 5</u>: d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la SA d'HLM ICF Habitat Atlantique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 MARS 2018	Pour expédition conforme,
10 111 11 20 10	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 MARS 2018	
	Monsieur Patrick BOBET